

## CETTE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE QUE L'ON VOUDRAIT BAFOUER

***L'affirmation du principe de souveraineté alimentaire, mais plus largement de la souveraineté économique, a structuré les débats depuis la pandémie, et, surtout, depuis le début de la guerre en Ukraine. La prise de conscience des dépendances de la France en différents domaines, le constat amer du déclin de certains secteurs d'activités, ont constitué le soubassement à un retour d'une notion qui s'était quelque peu émuée depuis le début de la mondialisation. L'agriculture est ainsi devenue l'un des emblèmes de la volonté de revenir à un principe de souveraineté. L'actualité nous invite à creuser davantage cette réhabilitation de la souveraineté.***

Il y eut dans un premier temps la mesure de nos dépendances en énergie, en engrais, et même en protéines végétales. Dans ce dernier cas de figure, une dépendance plus lointaine dans le temps. La croissance de nos importations de viande de volaille et de bœuf, a consolidé cet impératif de restaurer les conditions de la production nationale, au travers de la souveraineté alimentaire.

En a découlé la nécessité de rebaptiser le nom du ministère de l'Agriculture, en ajoutant et de la souveraineté alimentaire. Les discours du Président de la République sont souvent structurés autour de cette notion. Les agriculteurs ont adhéré à cette perspective, estimant que le temps était venu de rétablir un système productif capable de desserrer la contrainte extérieure. On a souvent rappelé que cette souveraineté alimentaire, vis-à-vis de laquelle une majorité de français accorde leur adhésion, demeure inaboutie à l'échelle des 27.

Plus récemment, la proximité de la signature d'un accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur, au Sommet du G20 à Rio de Janeiro, et qui place en première ligne des risques économiques les filières de viande bovine et de volaille, tout autant que celle du sucre, pour ne retenir que ces exemples, ouvre une nouvelle phase du processus de légitimation de la souveraineté alimentaire. L'ouverture du marché européen à des contingents à droits de douane réduits ou nuls, a subitement ranimé la controverse sur l'importance d'appliquer le principe de souveraineté alimentaire, en particulier dans le secteur des viandes. D'autant plus que certaines substances interdites dans les élevages par l'UE restent activement utilisées dans les pays composant le Mercosur. Avec un différentiel de coûts de production très en faveur du Mercosur, allant du coût salarial à celui de l'aliment pour le bétail en passant par la parité monétaire, il semble évident que l'offensive de cette région à l'exportation ne peut que se renforcer au détriment des productions françaises.

Un tel fait, massif en l'état, suffit à lui seul à légitimer une réflexion et l'application du principe de la souveraineté, afin, pour l'agriculture française, de maintenir son rang, ne serait-ce qu'en raison des assauts commerciaux du Brésil envers un marché européen sur lequel sont produits et échangés des produits agricoles et alimentaires.

Il convient d'aller encore plus en profondeur. L'accord avec le Mercosur symbolise en quelque sorte une mondialisation dans laquelle a été plongé le secteur agricole depuis quarante ans. On peut exprimer cette idée en indiquant que ce type d'accord prolonge un multilatéralisme désormais en souffrance. Des accords qui finalisent l'extraordinaire élargissement du périmètre d'action des firmes multinationales, à l'image du géant brésilien de la viande, JBS, qui opère de longue date à l'échelle globale, c'est-à-dire là où les leviers économiques de l'Etat restent cantonnés dans les limites de leurs prérogatives commerciales. Subsumés sous le pouvoir de ces géants de l'industrie alimentaire, les

Etats ont vu, tout au long de ces années, s'affaiblir leur capacité de réaction, désormais limitée à stimuler la compétitivité des entreprises ou bien à rendre attractif leur propre territoire afin de s'assurer les bonnes grâces de ces firmes géantes en matière d'investissements.

Comment ne pas voir à quel point, dans le cas précis du Mercosur, les rapports de force ont muté, aboutissant à opposer des industries allemandes poussant la Commission à signer cet accord, à des agriculteurs français qui affutent leurs contre-arguments pour montrer que leur profession serait menacée ? C'est la traduction qu'un grand jeu d'influence s'est mis en place durant la mondialisation économique.

Il n'y a en cela rien de surprenant à observer depuis quelques années le retour de la souveraineté alimentaire des nations, et singulièrement en France. Comme si une posture économique et politique cherchait à se déprendre de la subordination aux forces de la mondialisation. La souveraineté alimentaire, comme celle, revendiquée en France, d'une industrie fort mal en point, se décline pourtant dans l'UE selon des versions très différentes, renvoyant à des histoires singulières, à des cultures économiques et, en l'occurrence agricoles, divergentes.

Si la souveraineté alimentaire a surtout resurgi en France, c'est parce qu'elle incarne, en quelque sorte, le miroir parfait d'une mondialisation qui a, sur le long terme, déstabilisé les filières et affaibli grandement la capacité d'action des Etats, eux-mêmes noyés dans la logique libérale définie par la Commission européenne. Et si la population française a accordé un blanc-seing à la souveraineté alimentaire, c'est parce qu'elle reste fondamentalement attachée aux cadres institutionnels qui, autrefois, ont mené l'agriculture sur la voie de la production et de l'autosuffisance. Elle voit dans la souveraineté alimentaire une manière de maîtriser encore son destin, dont, selon les enquêtes d'opinion successives, elle se sent dépossédée avec la mondialisation et avec les accords de libre-échange. On peut assurément mesurer les retombées politiques de cette déchirure, tant en France que, plus récemment, aux Etats-Unis.

C'est pourquoi, dans une époque où est pointée le déclassement de l'UE, où l'agressivité stratégique de Moscou semble placer l'agriculture sur le chemin de la « russification » des marchés, il est permis d'espérer un sursaut européen en matière de souveraineté alimentaire partagée, sous l'impulsion de la France, pendant qu'elle reste la première puissance agricole des 27. Sans cette perspective, l'UE, qui s'est largement construite sur une agriculture commune, sortira des écrans radar du commerce mondial, et périra du fait d'une agriculture détricotée.

Contact : **Thierry Pouch**  
[thierry.pouch@apca.chambagri.fr](mailto:thierry.pouch@apca.chambagri.fr)

## L'AVENIR DE L'AGRICULTURE EUROPÉENNE : JEU D'ÉQUILIBRISTE ENTRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET COMPÉTITIVITÉ AGRICOLE

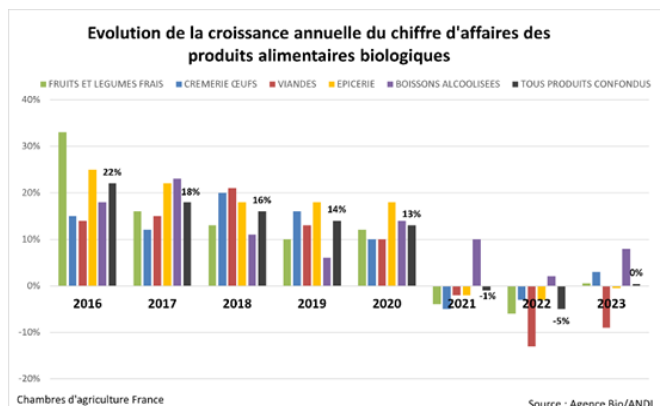
Le groupe de dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture européenne a publié un rapport reprenant les conclusions consensuelles des travaux réunissant 29 parties prenantes des secteurs agroalimentaires, de la société civile, du monde agricole et de la recherche universitaire<sup>1</sup>. Un travail dirigé par le professeur Peter Strohschneider, connu notamment pour avoir présidé la « commission pour l'avenir de l'agriculture » du gouvernement fédéral allemand. La parution de ce rapport début septembre devrait pourvoir éclairer la Présidente de la Commission européenne, Ursula Von Der Leyen, qui s'est engagée à présenter une vision pour l'agriculture et l'alimentation dans les cent jours suivant le début de son mandat. Ce dialogue stratégique intervient quelques mois après les manifestations d'agriculteurs européens qui militaient pour de meilleurs revenus et moins de réglementations.

### Des ambitions contradictoires ?

La stratégie européenne aspire à construire un système durable, respectueux du monde agricole, de l'environnement et des consommateurs. Mais une agriculture créatrice d'énergie renouvelable, résiliente dans son utilisation d'intrants chimiques et faible émettrice de gaz à effet de serre peut-elle parallèlement produire suffisamment pour limiter la pression à l'importation, réduire ses surfaces agricoles pour plus de nature et de biodiversité, et garantir des prix rémunérateurs à l'agriculteur et raisonnables au consommateur ? C'est la principale problématique exprimée par le *think tank Agriculture Stratégie*, qui craint que la stratégie européenne priorise la préservation de l'environnement au dépend de la souveraineté alimentaire, de la compétitivité de la ferme Europe, et des revenus agricoles<sup>2</sup>. Pour leur pérennité, il est indispensable que ces ambitions environnementales coexistent avec des normes strictes de protection de l'agriculture européenne, telles que les mesures et les clauses miroirs. A ce sujet, il existe en France une loi figurant dans le Code rural et de la pêche maritime depuis 2018, qui entend interdire l'importation de denrées alimentaires ayant fait l'objet d'un usage de produits phytopharmaceutiques ou vétérinaires prohibés par l'Union européenne (UE). Toutefois de telles mesures ne sont que rarement appliquées en raison de diverses difficultés (mesures de contrôle, incompatibilité avec les règles de l'OMC...)<sup>3</sup>. A la veille du vote de l'accord de libre-échange avec le Mercosur, la Commission européenne devra veiller à faire coïncider les ambitions de sa politique environnementale à ses objectifs commerciaux.

### « Faire en sorte que le choix facile soit le choix qui est sain et durable »

La transition environnementale des pratiques agricoles conduit nécessairement une montée en gamme de la production alimentaire et questionne donc sur l'équilibre entre l'offre et une demande des consommateurs bien plus fluctuante. La crise du marché biologique aura mis en évidence que des politiques agricoles centrées sur les pratiques de l'amont ne sont pérennes sans considération des lois du marché et mais aussi d'accompagnement à l'évolution des comportements alimentaires<sup>4</sup> (graphique).



Selon les auteurs du rapport, les prix du marché ne reflètent pas les réels coûts du système agroalimentaire. Des prix bas peuvent alerter sur des pratiques nuisibles à l'environnement ou à la santé, dont les frais de dépollution et de soins peuvent s'avérer considérables. Ainsi, les consommateurs, méfiants des prix bas, peuvent consentir à payer plus cher pour des produits qu'ils jugent plus sains, à condition que ceux-ci respectent le « seuil d'acceptabilité » c'est-à-dire un prix rai-

sonnable, acceptable et justifié<sup>5</sup>. Les rapporteurs souhaitent donc mobiliser l'argent public afin que les produits durables restent accessibles au consommateur, tout en rémunérant correctement l'agriculteur. Ils proposent en ce sens plusieurs initiatives telles que l'allègement des taxes sur certaines denrées, une aide alimentaire ciblée, une commande publique en produits durables, ou encore diverses actions de sensibilisation, de communication ou de mise en place d'un environnement alimentaire favorable.

### Des perspectives de changements pour la prochaine programmation PAC

Les parties prenantes plaident pour une réforme des paiements directs aux agriculteurs qui en auraient le plus besoin (petites et moyennes exploitations majoritairement), en révisant les aides l'hectare au profit d'aides au revenu. On sait pourtant que les dispositifs adoptés pour les 52 premiers hectares étaient déjà une manière de tendre vers la préservation des exploitations agricoles petites et moyennes. Cette initiative devrait d'une part permettre de répondre aux contestations des agriculteurs européens du début d'année, mais aussi de rendre le métier d'agriculteur plus attractif pour les jeunes et limiter ainsi l'abandon des exploitations agricoles. Ces aides seraient accompagnées d'une amélioration des formations, des conditions de travail, d'accès au foncier ou d'attractivité des territoires ruraux. Toutefois, et dans l'objectif de répondre à la transition agroécologique, les auteurs du rapport souhaitent que ces aides directes soient soumises à une conditionnalité environnementale, qui devrait répondre non plus seulement à une obligation de moyens, mais de résultats. Ils prônent donc parallèlement une refonte du volet environnemental de la politique agricole européenne en augmentant « considérablement chaque année au cours des deux périodes suivantes de la PAC » les subventions allouées aux actions en faveur de l'environnement et du climat.

La PAC est un outil indispensable dans la constitution du revenu des agriculteurs qui sont très nombreux à dépendre d'elle. Sur la moyenne 2010-2018, environ 60% du revenu des exploitations agricoles européennes provenait de la PAC. Ce taux atteint 80% en France, et certains producteurs connaissent une dépendance accrue de ces aides, qui représentent jusqu'à 210% du RCAI en élevage de bovins viandes. Ainsi, les transformations sur la conditionnalité et la répartition de ces aides entraînent des répercussions immédiates sur le paysage agricole européen, et sur la place de l'agriculture dans l'économie de l'UE.

Le dialogue stratégique semble avoir saisi les enjeux et les défis reposant sur l'agriculture européenne, ce qui témoigne de la représentativité des exigences plurielles des parties prenantes. Toutefois, les mesures qu'il encourage sont massives face à des recommandations souvent difficiles à faire coïncider dans un contexte budgétaire tendu. Le dialogue stratégique encourage par exemple le soutien à l'agriculture biologique mais ne propose que de faibles mesures, et qui pour l'heure paraissent encore floues, sur l'accroissement de la demande dans un contexte de contraction des débouchés biologiques européens. Par ailleurs, promouvoir des pratiques durables sans mise en place de règles de réciprocité dans les échanges commerciaux mène les agriculteurs européens droit à la concurrence déloyale. Pour la bonne mise en œuvre de cette stratégie il sera indispensable d'arbitrer entre les nombreuses recommandations du rapport. Reste à voir lesquelles Ursula Von Der Leyer priorisera.

Contact : Magali Catteau  
[magali.catteau@apca.chambagri.fr](mailto:magali.catteau@apca.chambagri.fr)

<sup>1</sup>Pour lire le rapport complet et la synthèse : [Principales initiatives: dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE - Commission européenne](https://www.agriculture-strategies.eu/wp-content/uploads/2024/09/dialogue-strategique-vf2.pdf)

<sup>2</sup><https://www.agriculture-strategies.eu/wp-content/uploads/2024/09/dialogue-strategique-vf2.pdf>

<sup>3</sup>Clémence Dehut et Thierry Pouch, « Politique commerciale de l'UE et clauses miroirs, ambition ou mirage ? », *Paysans & Société*, n° 389, Septembre - Octobre 2021, p. 6-13

<sup>4</sup>2402 - 30/05/2024 - Aurions-nous pu prédire la crise de l'agriculture biologique ? - *Chambre d'agriculture France*

<sup>5</sup>A ce propos lire : Sihem Dekhili, « Les produits biologiques du point de vue du consommateur : entre rejet des prix élevés et la méfiance envers les prix bas », *Économies et Sociétés*, série « systèmes agroalimentaires », numéro 35, 2013, p. 1859-1877.

## VOITURES ELECTRIQUES CONTRE PRODUITS AGRICOLES

Plusieurs pays occidentaux, comme les USA, l'UE ou le Canada, ont récemment décidé d'augmenter les taxes sur les importations de véhicules électriques fabriqués en Chine (VEC). Ces décisions remettent en cause les débouchés des industries chinoises, et l'Empire du Milieu emploie plusieurs moyens pour protester contre les mesures prises. C'est ainsi que le secteur agricole européen se trouve embarqué dans cette querelle, par le biais d'enquêtes anti-dumping et anti-subsventions, servant de moyens de pression pour que l'UE revienne sur sa décision concernant les VEC.

### Les enquêtes antidumping et anti-subsventions

L'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) souhaite régir le commerce international en assurant notamment une concurrence loyale entre les produits importés et les produits fabriqués dans un pays donné. Un pays peut ainsi ouvrir une enquête antidumping lorsqu'il estime qu'un produit est vendu à l'exportation à un prix inférieur à sa valeur normale (souvent le prix du marché intérieur du pays exportateur). Il peut aussi lancer une enquête anti-subsventions lorsqu'il soupçonne que les pouvoirs publics du pays exportateur accordent un avantage financier à la production, l'exportation ou au transport de ce produit.

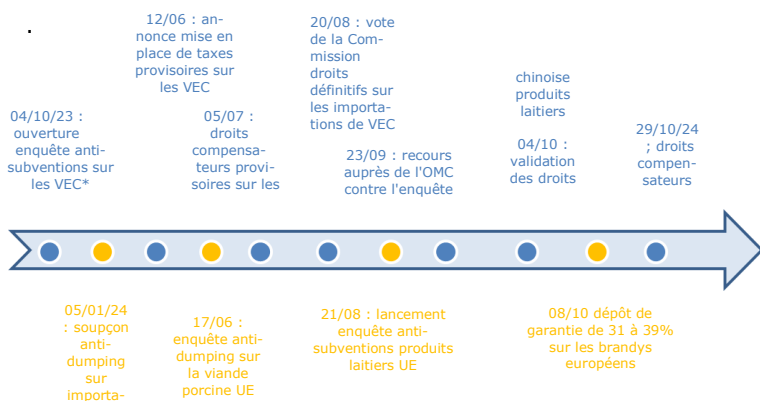
Au cours de l'enquête, des droits provisoires sur les importations peuvent être mis en place. A l'issue de l'enquête, des droits définitifs peuvent être appliqués sous la forme d'un droit unique pour toutes les sociétés exportatrices ou de droits individuels pour les entreprises qui ont coopéré avec les enquêteurs. Des exonérations sont possibles pour les sociétés qui s'engagent à exporter le produit à un prix supérieur au seuil fixé lors de l'enquête.

Le lancement d'une enquête ne préjuge en rien des décisions qui seront prises par la suite, ce qui complique les réflexions sur les conséquences de ces enquêtes.

### Retour sur la chronologie des événements

Tout a commencé par le lancement par l'UE d'une enquête anti-subsventions sur les VEC en octobre 2023. Au fur et à mesure de l'avancée de l'enquête, de la mise en place de droits provisoires puis définitifs sur les VEC, la Chine a riposté en lançant plusieurs enquêtes anti-subsventions et anti-dumping sur des produits agricoles européens : les brandys (famille auxquelles appartiennent le cognac et l'armagnac), la viande porcine puis certains produits laitiers. La Chine prend soin de menacer, en laissant toujours une porte ouverte pour les négociations.

### Décisions européennes et chinoises depuis octobre 2023



\*VEC : véhicules électriques fabriqués en Chine

En bleu : décisions de l'UE

En orange : décisions de la Chine

### Enquête anti-dumping sur les brandys européens

C'est le cognac, et donc la France, qui est particulièrement visé dans cette enquête anti-dumping. Depuis le 10 octobre dernier, des dépôts de garantie, de 31 à 39 % de la valeur des importations, sont appliqués sur les importations de brandys européens : ils seront débités si la Chine décide d'appliquer des droits provisoires sur ces importations. En 2023, 19 % de la production de cognac était

destinée à la Chine. Les possibilités de rediriger ce flux sur d'autres marchés sont réduites. La seule solution consisterait à poursuivre le vieillissement en fûts sur le court terme, voire à réduire la production sur le moyen terme. Il faudra donc surveiller l'impact de la mise en place de dépôts de garantie sur le flux des exportations à destination de la Chine.

### Enquête anti-dumping sur la viande porcine européenne

Il n'est guère étonnant que le différend commercial porte également sur le secteur porcin, étant donné l'importance économique de ce secteur pour l'UE et pour la Chine. En juin, la Chine a lancé une enquête anti-dumping sur les importations de viande porcine en provenance de l'UE, en précisant qu'elle pourrait adopter des mesures provisoires pendant l'enquête. La moitié des importations chinoises de viande porcine provient de l'UE, avec une part qui a nettement diminué depuis 2021 au profit du Brésil notamment. La Chine pourrait se tourner vers le Brésil, l'Argentine, la Russie ou les USA pour compenser les approvisionnements européens. La situation sera d'autant plus facile à gérer que la Chine diminue actuellement ses importations (-7 % sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2024), alors que sa consommation est en baisse. Cela constitue un signal supplémentaire du marasme économique dans lequel se situe la Chine.

Côté européen, ce sont l'Espagne, les Pays-Bas, le Danemark, et dans une moindre mesure la France, qui exportent le plus vers la Chine. Ces deux dernières années, les exportations vers la Chine ont représenté 30 % des exportations européennes vers les pays tiers, sachant qu'environ 25 % de la production européenne sont exportés. Ce marché permet d'écouler des morceaux qui sont peu consommés sur le marché européen comme les oreilles, les pieds ou les abats, domaines dans lesquels la France est historiquement spécialisée. La Chine concentre ainsi 54 % des exportations européennes d'abats. Si des mesures anti-dumping étaient prises par la Chine, ces morceaux devraient trouver d'autres débouchés sous peine d'une répercussion sur les prix des autres pièces. Plus globalement, ce sont les flux intra-européens de viande porcine qui risquent d'être perturbés, avec une menace de surproduction.

### Enquête anti-subsventions sur les produits laitiers

Le 21 août, la Chine a lancé une enquête anti-subsventions sur le lait, la crème et différents fromages (fromages frais, bleus...) en provenance de l'UE. Le 23 septembre, la Commission européenne a déposé un recours auprès de l'OMC qui lance une période de 60 jours de consultations entre les deux pays. La Commission a précisé qu'elle demanderait à l'OMC de mettre en place un groupe spécial d'arbitrage si les consultations ne débouchent pas sur une solution satisfaisante. L'étape suivante sera la constitution de ce groupe spécial (45 jours) qui devra établir son rapport sous 6 mois.

Quatre pays sont particulièrement visés : la France, l'Italie, le Danemark et les Pays-Bas. Cette enquête intervient au moment où la consommation chinoise de produits laitiers s'inscrit en baisse à cause de la chute de la natalité qui réduit la consommation de lait infantile, et du contexte économique qui limite la consommation de produits comme la crème, le beurre et les fromages. Dans le même temps, la production chinoise a nettement augmenté et les importations de produits laitiers ont diminué de 13 % sur les 8 premiers mois de 2024.

Quant au marché européen, il sera sans doute affecté, avec des conséquences différentes en fonction des produits considérés. Mais c'est surtout la diminution globale de la demande de la Chine, premier importateur mondial de produits laitiers, indépendamment de cette enquête, qui a d'ores et déjà un impact sur le marché mondial. Les exportations européennes vers la Chine de lait, crème et fromages ont déjà diminué de 45% depuis le pic de 2021.

La multiplication des enquêtes chinoises en riposte aux décisions européennes a comme un arrière-goût de guerre commerciale, et tous les secteurs agricoles peuvent être exposés. A ce stade, il est difficile de savoir quelles conséquences auront ces enquêtes sur les filières concernées : tout dépendra des décisions chinoises et des réactions éventuelles de l'UE. Cette situation est un argument supplémentaire pour tenter de diminuer la dépendance européenne au marché chinois, incontournable mais décidément très versatile.

Contact : Clarisse Bonhomme

[clarisse.bonhomme@apca.chambagri.fr](mailto:clarisse.bonhomme@apca.chambagri.fr)



# L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE PAR L'EXEMPLE CUBAIN

Alors que l'on évoque *ad nauseam*, mais à juste titre, l'importance de la sécurité des approvisionnements. Elle pourrait être atteinte et entretenue par le truchement d'une politique appropriée porteuse de l'ambition de préserver une souveraineté alimentaire, celle-ci étant définie comme la capacité de produire soi-même et pour soi-même, il est des pays qui ont vu leur situation alimentaire progressivement se dégrader, au point de plonger leur population dans un état d'insécurité alimentaire préoccupant. C'est le cas d'une nation autrefois auto-suffisante, Cuba. On pourra s'étonner d'avoir choisi cet exemple, alors que bien d'autres zones géographiques ne sont pas dotées de moyens de production suffisants et efficaces pour ne serait-ce que se projeter dans un avenir alimentaire moins sombre.

Depuis la fin du régime castriste et la dislocation d'un bloc soviétique qui lui fournissait une aide économique structurelle, la production agricole a diminué, mais pas au point de fragiliser l'approvisionnement intérieur en produits agricoles et alimentaires. C'est avec la pandémie de Covid-19, et l'effondrement du tourisme, véritable secteur-clé de l'économie cubaine, que les revenus de l'île des Caraïbes ont connu une érosion chronique, privant ainsi les acteurs économiques, et singulièrement ceux évoluant dans le secteur agricole, de moyens financiers pour continuer à produire et à s'engager dans des investissements productifs indispensables. A ces chocs sanitaires et économiques, s'est ajouté celui du climat, qui a endommagé les cultures et sérieusement amputé les capacités de production en agriculture, au gré des ouragans qui ponctuent les années dans cette région du globe. Depuis 2020, les entrées touristiques sont passées de près de 5 millions par an, à moins de 500 000. L'année 2020 s'est terminée par une récession de l'ordre de - 11 % du PIB. Le taux de croissance du PIB oscille depuis entre 1,5 et 1,8 %.

Il en a découlé une forte contraction des productions de riz, de blé, de maïs, de sucre, et de viande de volaille, la plus consommée sur l'île. La pandémie et les chocs climatiques n'ont fait qu'accentuer une tendance baissière de la production qui préexistait avant. Pour ne prendre qu'un exemple, celui du sucre issu de la canne, la production était encore de 1,8 million de tonnes en 2016. Elle était descendue en 2020 à 1,3 million de tonnes, et n'est plus aujourd'hui que de 400 000 tonnes. On peut prolonger en indiquant que la production de maïs, qui se fixait en 2016 à 400 000 tonnes, n'était plus que de 256 000 en 2020, et de 167 000 en 2023 (source : USDA). Quant au lait de vache, la production a été quasiment divisée par deux. La production agricole ne suffisait toutefois pas à couvrir les besoins intérieurs même avant 2020. C'est par conséquent et logiquement encore moins le cas depuis.

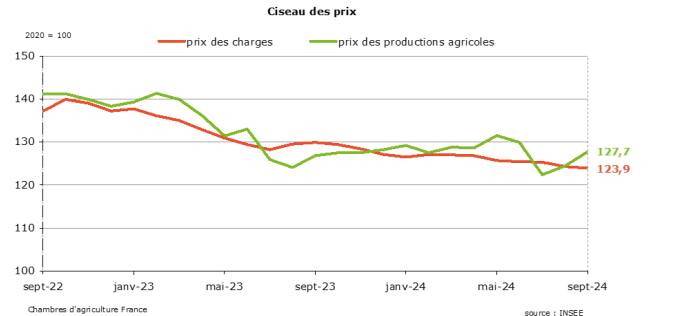
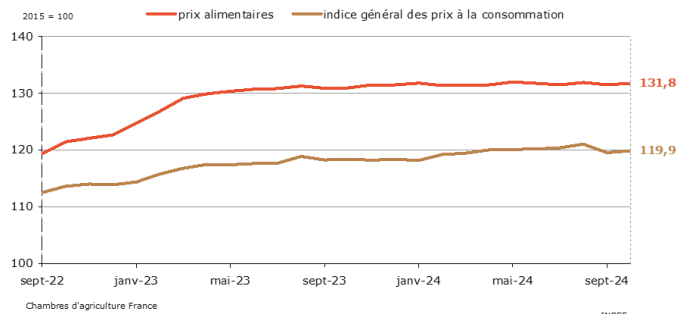
Selon les données disponibles, ce ne seraient pas moins de 12,8 % de la population qui se trouve en situation d'insécurité alimentaire chronique, soit 1,4 million d'habitants (la population cubaine est de 11 millions), lesquels consomment désormais moins de 2 000 calories par jour. Le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire s'élève à 37,8 %, soit plus de 4 millions d'habitants.

L'évolution du PIB prive le gouvernement de recettes qui permettraient de financer davantage d'importations de produits alimentaires. L'écart entre la production agricole intérieure et les besoins de la population explique aussi ce recours aux importations. En 2017, Cuba a importé pour 1,6 milliard de dollars de produits agricoles et alimentaires. En 2020, le chiffre se situait aux alentours de 1 milliard, avant de remonter aux environs de 1,3 depuis. Des importations qui proviennent en majorité de l'UE (blé, bières, poudre de lait), du Brésil (viande de volaille), et, en troisième position, des Etats-Unis (viande de volaille).

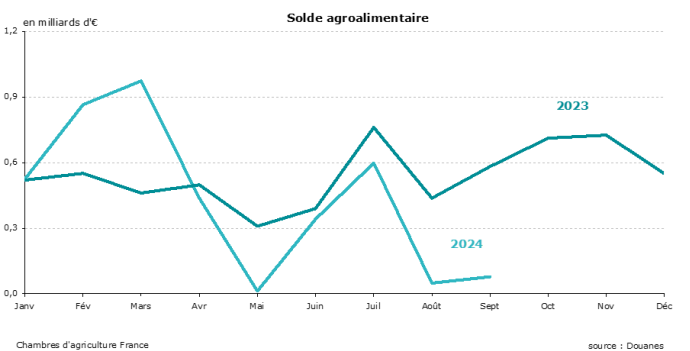
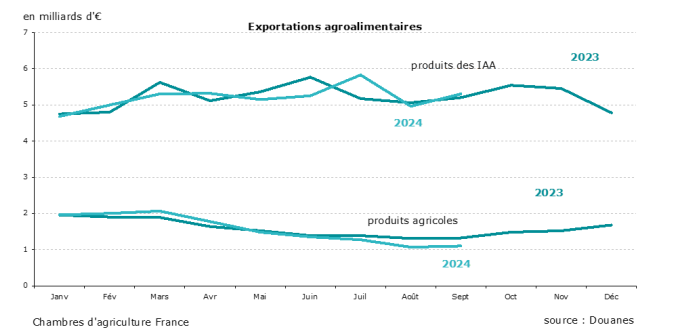
**Contact : Thierry Pouch**

[thierry.pouch@apca.chambagri.fr](mailto:thierry.pouch@apca.chambagri.fr)

Evolution des prix alimentaires



| Evolution (Source : INSEE) | Sur 1 mois | Sur 1 an | Sur 2 ans |
|----------------------------|------------|----------|-----------|
| Prix agricoles             | 2,7%       | 0,7%     | -9,6%     |
| Prix des charges           | -0,3%      | -4,6%    | -9,7%     |
| Prix alimentaires          | -0,3%      | 0,5%     | 10,2%     |
| Inflation                  | -1,2%      | 1,1%     | 6,2%      |



| Solde (Milliards) | Septembre | Cumul 9 mois |
|-------------------|-----------|--------------|
| 2023              | 0,582     | 4,509        |
| 2024              | 0,077     | 3,877        |

**Chambres d'agriculture France**  
9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospective

Nos articles sur le même thème

- Lettre Economique n°452, Octobre 2024, « Pas (ou moins) de beurre dans les épinards »

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**  
Liberté Égalité Fraternité